



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE ORDINAIRE

Séance du 09 septembre 2021
à 20 heures 30 minutes- Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 04 septembre 2021

Le neuf septembre deux mil vingt-et-un,
A vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Maire.**

Étaient présents : MM. Michel HERBY, Stéphane LASCAUX, Michel STREIFF, Mmes Justine PAPA, MM. Didier PIERSON, Frédéric DEMOISSON
Mmes Andrée BRUNET, Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Amélie MARCHAL,

Absents excusés : M. Jonathan MORGADO, Mme Martine HAMITI,

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel HERBY.

N° 2021- 050 Décision modificative n°3.

Vu le budget primitif 2021,

Considérant le règlement d'un serveur filtrage HP pour l'école non prévu au budget, à l'entreprise Ti Concept,

Considérant de prévoir le paiement d'un nouvel ordinateur portable

Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Investissement

Article 2183 (21) : matériel de bureau et matériel informatique + 2 800,00 €

Article 2315 (23) - op 206 Pont de Buret : installation matériel et outillage - 2 800,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative n°3 telle que proposée.

N° 2021- 051 Nomination coordonnateur communal

Vu, le lancement de la campagne de recensement 2022,

Considérant que suite au départ de l'agent nommé coordonnateur communal pour le prochain recensement INSEE 2022, par délibération du conseil municipal n° 2021 – 040 du 01 juillet 2021, il est nécessaire de nommer un nouvel agent coordonnateur,

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- Madame Catherine ALBERT GIGOUX

N° 2021- 052 Subventions municipales aux associations

Madame le Maire propose de verser une subvention aux associations dont le siège social est déclaré à la mairie. Celles-ci seraient soumises aux conditions suivantes :

- Présentation du compte rendu de la dernière assemblée générale
- Présentation du budget prévisionnel de l'année en cours

Madame le Maire propose d'allouer les montants suivants

- 300 € au Club de Basket
- 300 € à l'association « Les Chanterelles »

3 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote car ils sont membres de l'Association « Les Chanterelles ».

- 300 € à l'Association Communale de Chasse Agréée « ACCA »

Une subvention complémentaire annuelle d'un montant maximum de 400 € peut être accordée à ces associations par le Conseil Municipal sur présentation d'un projet détaillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour décide de verser les subventions proposées aux conditions citées ci-dessus.

N° 2021- 053 Gestion des CEE (Certificats Économies d'Énergie) par le Syndicat Départemental d'Electricité 54

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivée à échéance au 31/12/2017, pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la quatrième période courant jusque fin 2020.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats, déduction faite des frais de mutualisation supportés par le SDE54 et fixés dans la convention.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

Fait à WAVILLE
Le 09 septembre 2021

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON-MATHIEU

